

Conseil général du 22 septembre 2020

Rapport du Conseil communal

4. Délibérations et adoption du cahier des charges de la Commission des finances et de vérification des comptes

Le 23 septembre 2014, le Conseil général adoptait les cahiers des charges des différentes commissions communales. Les attributions de la Commission des finances et de vérification des comptes (étant énumérées dans le règlement d'organisation, la rédaction d'un cahier des charges spécifique n'avait pas été jugé nécessaire.

Le 18 septembre 2018, le Conseil général préavisait le nouveau règlement d'organisation et d'administration, révisé à la suite de la fusion avec Corban. Un alinéa avait alors été ajouté à son article 41, traitant de la Commission des finances et dont la teneur est la suivante : « Un cahier des charges précise ses missions et son fonctionnement ».

Le cahier des charges qui est soumis aujourd'hui à l'adoption du Conseil général est le fruit d'une collaboration étroite entre les membres de ladite commission et le Conseil communal. Il est basé sur le canevas général applicable aux autres commissions et reprend, à son chapitre 12, les attributions qui lui sont conférées par le Règlement d'organisation et d'administration ainsi que par le Décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611).

Le Conseil communal a préavisé favorablement ce document et propose au Conseil général de l'adopter tel que présenté.

5. Nomination d'un membre à la Commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics

En raison de nouvelles responsabilités professionnelles, Monsieur Michel Darbellay a présenté sa démission de cette commission pour le 30 septembre prochain.

Pour lui succéder, le groupe COVAL propose Monsieur Ulrich Klaey de Corban, ancien conseiller communal en charge de l'urbanisme à Corban.

6. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal à Monsieur Fernando Rodriguez dans le cadre d'une demande de naturalisation ordinaire

Monsieur Fernando Rodriguez, 1972, a déposé une requête visant à l'obtention de la naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal.

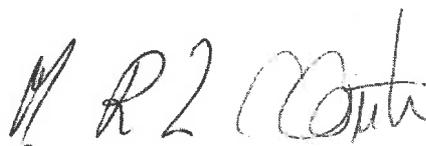
Le Service de la population a procédé à son audition et considère que toutes les conditions sont réunies pour que Monsieur Rodriguez obtienne le droit de cité cantonal.

Avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, en vue de l'obtention de la nationalité suisse, il appartient aux instances communales, en l'occurrence le Conseil général, de lui accorder le droit de cité communal.

Monsieur Rodriguez est de nationalité espagnole. Il est né le 08.12.1972 et vit en Suisse, dans le Jura, depuis l'âge de 10 ans. Il est ouvrier de maintenance et réside à Montsevelier depuis 2016.

Vicques, le 7 septembre 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is 'M Brahier' and the second signature on the right is 'Catherine Comte'. Both are written in a cursive, handwritten style.

Michel Brahier
Président

Catherine Comte
Secrétaire